

PROTÉGER LE MODÈLE CANADIEN

Introduction

Les tarifs que le président américain Donald Trump menace d'imposer nuiraient gravement à l'économie canadienne, à nos services publics et à notre mode de vie. Ces tarifs ne sont pas ponctuels : ils font partie d'un plus vaste effort antidémocratique de son administration pour solidifier le contrôle du gouvernement par des milliardaires, attiser la peur et le racisme et renforcer l'impérialisme des États-Unis au Canada et partout dans le monde.

Même si le Canada pouvait éventuellement négocier une exemption des tarifs menacés avant la date limite imposée par Donald Trump, nous vivons présentement une période qui représente un changement permanent quant à ce que les investisseurs américains et internationaux penseront de l'économie canadienne. Nous devons nous éloigner des solutions des 30 dernières années; les réductions d'impôt et un nivellement par le bas pour la main-d'œuvre et d'autres protections ne feront que nuire davantage aux travailleuses et travailleurs et à leurs collectivités.

Nous devons affronter cette crise avec des mesures radicales et des solutions publiques progressistes afin de protéger les emplois, les services, les collectivités et notre mode de vie. La réponse du gouvernement fédéral doit être axée sur les investissements publics nécessaires pour bâtir une économie équitable et résiliente, qui soutient les industries existantes et les secteurs importants d'un point de vue stratégique et soutient les travailleuses et travailleurs avec des soutiens du revenu et des occasions de formation.

Cet exposé de principes souligne les soutiens clés qui seront nécessaires pour soutenir tous les travailleurs et travailleuses alors que nous faisons face à cette crise économique, ainsi que des recommandations spécifiques au sujet de la solidarité internationale et des droits de la personne. Il y aura également le besoin urgent pour des investissements publics dans les infrastructures essentielles, et cet exposé de principes souligne les outils existants qui peuvent être utilisés, en plus d'offrir des exemples spécifiques d'infrastructures essentielles dans les secteurs de l'énergie et du transport. Nous incluons des recommandations spécifiques pour le secteur des télécommunications puisque c'est un élément essentiel pour maintenir l'accès à de l'information fiable et pour soutenir la culture. Finalement, nous faisons une mise en garde au sujet de l'élimination des protections du travail et autres sous le couvert de l'élimination des obstacles commerciaux interprovinciaux.

RECOMMANDATIONS CLÉS

1) Rejeter les solutions ratées

Augmenter les échanges commerciaux à l'intérieur du Canada devrait être une priorité pour les gouvernements fédéral et provinciaux à la suite de la menace de Donald Trump d'imposer des tarifs. Mais nous devrions faire preuve de prudence lorsque nous parlons d'éliminer toutes les soi-disant 'barrières interprovinciales' au commerce. Il est essentiel d'approcher le retrait de tels règlements avec une réflexion prudente et approfondie, en nous assurant de ne pas éliminer des protections précieuses dans le processus. Des groupes de pression qualifieront souvent les protections des travailleuses et travailleurs, les règlements en santé et sécurité ou les soutiens des petites entreprises comme étant des obstacles au commerce. Les estimations des avantages pour notre croissance économique sont largement surestimées et ne mesurent pas les coûts de la perte de ces règlements. Si possible, les provinces devraient tenter d'harmoniser les normes les plus sévères.

Nous risquons également d'entendre des demandes pour que les gouvernements réduisent les impôts des sociétés et autres afin de rendre le Canada plus compétitif pour les affaires. C'est un mythe économique qui a été solidement détruit. Une étude des économistes David Hope et Julian Limberg de la London School of Economics publiée en décembre 2020 a analysé plus de 50 ans de réductions d'impôt pour les plus riches dans 18 des principaux pays européens et nord-américains de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a conclu de façon très concluante que la théorie des effets de retombée est fautive. Les réductions d'impôt ne stimulent pas la croissance et ne créent pas d'emplois, elles ne font qu'aggraver les inégalités.

2) Soutiens du revenu et occasions de formation pour tous les travailleurs et travailleuses

a) Soutiens du revenu pour les travailleuses et travailleurs – Programme de Travail partagé de l'assurance-emploi, non pas des subventions salariales pour les employeurs

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) introduite pendant la COVID-19 a été considérée, de manière générale, comme étant une subvention des profits. Il n'y avait aucune restriction pour les entreprises qui recevaient l'argent et certaines grandes entreprises ont augmenté le salaire des cadres et les versements des dividendes aux actionnaires. **Une meilleure solution est d'utiliser le programme de Travail partagé déjà disponible en vertu de l'assurance-emploi.**

Le programme de Travail partagé peut aider à éviter des mises à pied potentielles. Les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats acceptent une semaine de travail réduite lorsque leur employeur connaît un ralentissement inhabituel dans la production ou les services. Le travail disponible est redistribué équitablement parmi les travailleuses et travailleurs et les salaires sont complétés avec des prestations du programme de Travail partagé de l'assurance-emploi.

Les travailleuses et travailleurs recevront 55 % de leur salaire normal pour les heures non travaillées. Ce programme a été utilisé dans les secteurs de l'acier et de l'aluminium en 2018 et a également été utilisé dans le secteur forestier récemment.

Exemple :

- Semaine de travail normale = 30 \$/heure x 35 heures = salaire de 1 050 \$
- Programme de Travail partagé : 3 jours de travail par semaine = 30 \$/heure x 21 heures = salaire de 630 \$ **PLUS**
- 55 % x 420 \$ (salaire pour 2 journées non travaillées) = 231 \$ de prestations du programme de Travail partagé de l'assurance-emploi
- Chèque de paye hebdomadaire total : salaire de 861 \$

Le gouvernement pourrait introduire une mesure spéciale pour prolonger la durée maximale au-delà de la limite actuelle de 38 semaines et augmenter le montant des prestations minimales à 500 \$/semaine, comme ce qui a été fait pendant la COVID-19.

Ce qui importe est que les travailleuses et travailleurs continueront d'être admissibles aux prestations normales de l'assurance-emploi si les mises à pied ne peuvent pas être évitées après une période de Travail partagé.

b) Possibilités de formation pour les travailleuses et travailleurs – **Augmenter le financement des programmes de recyclage**

Le financement fédéral pour des programmes de formation en vertu de l'assurance-emploi (Assurance-emploi Partie II) a été réduit de 400 millions de dollars, passant de 2,5 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2023-2024 à 2,1 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2024-2025. Cet argent est partagé entre les provinces et est utilisé pour soutenir les programmes de formation et de recyclage administrés par les provinces pour les travailleuses et travailleurs admissibles à l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral devrait augmenter le niveau de financement à 3 milliards de dollars dès maintenant et considérer de nouvelles augmentations exceptionnelles temporaires afin de recycler les travailleuses et travailleurs déplacés en raison de la perturbation économique.

c) **Soutiens pour le secteur de l'enseignement postsecondaire en difficulté**

Les établissements d'enseignement postsecondaire joueront un rôle essentiel dans le recyclage et le perfectionnement des travailleuses et travailleurs canadiens alors que l'économie transitionne. Les universités et les collèges sont des centres d'innovation cruciaux et attirent le talent international nécessaire pour combler les lacunes dans l'expertise canadienne lorsque vient le temps de développer de nouvelles industries ou d'améliorer l'autosuffisance des industries existantes. Les établissements postsecondaires sont également un ancrage économique important en termes d'emploi et de stabilité des emplois pour les collectivités qui sont affectées par les tarifs.

Les établissements postsecondaires partout au Canada sont chroniquement sous-financés et ont désespérément besoin de financement additionnel pour accomplir ces fonctions économiques essentielles. Les transferts de fonds du fédéral pour l'enseignement postsecondaire au Canada ont diminué, passant de 0,5 % du produit intérieur brut en 1983-1984 à 0,19 % en 2021-2022. De nombreuses provinces ont compensé une partie de la différence dans le financement en acceptant un grand nombre d'étudiantes et étudiants étrangers qui payaient des frais de scolarité beaucoup plus élevés. Avec les récentes coupures drastiques au nombre d'étudiantes et étudiants étrangers permis et aucun nouveau financement de la part des provinces ou du gouvernement fédéral pour compenser ces coupures, les collèges et universités de partout au Canada annoncent des fermetures généralisées de programmes face à ces manques de financement.

Augmenter les transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire aiderait à préserver les programmes d'éducation nécessaires, aiderait à rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible et permettrait aux établissements postsecondaires de renverser leur tendance à dépendre des emplois précaires.

d) **Sécurité d'emploi pour les jeunes – Créer de bons emplois syndiqués pour les jeunes dans les municipalités partout au Canada**

Les jeunes travailleuses et travailleurs qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires et d'enseignement postsecondaire seront particulièrement affectés par le ralentissement économique. Il y a des conséquences à long terme bien documentées sur les salaires pour les cohortes qui entrent sur le marché du travail au cours de périodes de récession. Une solution qui a fonctionné ailleurs est l'idée d'une sécurité d'emploi pour les jeunes, où la fonction publique offre des emplois pour fournir une précieuse expérience et des possibilités d'apprentissage au travail. Le gouvernement fédéral pourrait bonifier sa Stratégie emploi et compétences jeunesse actuelle avec un programme visant les municipalités, offrant un financement substantiel pour que les municipalités créent de nouveaux emplois afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Afin de répondre aux besoins des jeunes travailleuses et travailleurs et de respecter leurs droits, les programmes devraient être élaborés en collaboration avec les syndicats existants, les emplois ne devraient pas déplacer les travailleuses et travailleurs en place, les travailleuses et travailleurs devraient être des membres à part entière des unités de négociation appropriées des syndicats en place, les postes devraient être garantis pour au moins deux ans et, le cas échéant, des possibilités de mentorat et d'apprentissage devraient être rendues disponibles.

Les jeunes personnes autochtones, noires et racisées sont confrontées à des difficultés supplémentaires quand vient le temps de se trouver un emploi convenable¹, et une récession ne ferait qu'aggraver les choses. Cependant, le gouvernement fédéral dispose d'un programme d'équité en matière d'emploi et les syndicats soutiennent l'équité en matière d'emploi.

¹ CIMT, « La situation de l'emploi des jeunes au Canada, août 2024, disponible en ligne à <https://lmic-cimt.ca/fr/la-situation-de-lemploi-des-jeunes-au-canada/>.

À ce titre, les programmes d'emplois pour les jeunes peuvent aider à corriger l'iniquité en emploi à laquelle les jeunes personnes autochtones, noires et racisées sont confrontées.

3) Options de propriété de l'État

Le Canada aura besoin d'investissements substantiels dans les infrastructures clés pour soutenir cette transition économique. Afin de voir à ce que ces infrastructures fonctionnent dans le meilleur intérêt du public et sont orientées vers la garantie d'un avenir prospère pour nous toutes et tous, ces investissements doivent être publics. Les investissements privés dans les infrastructures, y compris des caisses de retraite, sont toujours axés sur la garantie du meilleur rendement financier de ces investissements, ce qui signifie des frais d'utilisation plus élevés et des services de moins bonne qualité pour nos collectivités. Les investissements publics peuvent assurer une vision élargie et à plus long terme qui sera nécessaire pour la prochaine transition économique afin d'assurer une prospérité partagée.

Le gouvernement fédéral doit identifier quels investissements du secteur public seront nécessaires pour soutenir une économie nationale diversifiée et indépendante qui pourra exister indépendamment des États-Unis. Nous devrions nous concentrer à établir des liens avec les industries existantes qui seront perturbées par les tarifs de Donald Trump, en répondant aux besoins des collectivités rurales et urbaines partout au Canada et en mettant à profit les forces du Canada.

Il y a des cibles industrielles clés où le Canada peut intervenir pour renforcer l'économie en intensifiant la propriété de l'État de projets d'infrastructure clés. Nous pouvons accomplir cette vision audacieuse en utilisant les outils qui suivent.

a) Banque de l'infrastructure du Canada (BIC)

La BIC a reçu 35 milliards de dollars en fonds publics pour investir dans des projets d'infrastructure. Elle n'a consacré que 13 milliards de dollars à ce jour². Le mandat de la BIC peut être changé pour qu'elle devienne une banque publique qui finance des projets d'infrastructure essentiels avec d'autres ordres de gouvernement³.

Transport

La propriété de l'État de l'infrastructure du transport comme les aéroports, les ponts, les ports et les chemins de fer sera essentielle alors que le Canada diversifie son marché commercial de flux principalement nord/sud pour des flux de plus en plus est/ouest et par l'entremise du passage du Nord. Les aéroports municipaux, ruraux et du Nord ont particulièrement besoin d'un investissement public⁴.

² Banque de l'infrastructure du Canada, « Rapport financier du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2024-2025 », disponible en ligne à <https://cdn.cib-bic.ca/files/documents/reports/fr/Rapport-financier-trimestriel-T2-2024-2025.pdf>.

³ Thomas Marios, « Une banque publique pour assurer l'intérêt public », disponible en ligne à https://scfp.ca/sites/default/files/cupe_cib_public_bank_report_fr.pdf.

⁴ SCFP, « Mémoire : Improving Domestic Passenger Air Travel Services for Consumers and Workers in Canada: An Alternative Perspective », disponible en ligne à <https://competition-bureau.canada.ca/sites/default/files/documents/SUBMIS~1.PDF>.

Cela facilitera une circulation des marchandises à l'intérieur du Canada et vers de nouveaux marchés exportateurs, et ne peut pas être laissée aux mains d'intérêts privés à but lucratif.

Énergie

Le SCFP a des milliers de membres dans le secteur de l'électricité, principalement en Ontario, au Québec et au Manitoba. Les risques pour ce secteur incluent une perte de revenus pour les services publics si les tarifs font en sorte que les ventes actuelles vers les États-Unis diminuent substantiellement. L'avantage de l'électricité canadienne était qu'elle était à prix avantageux et propre, mais même le taux tarifaire réduit de 10 % la rend plus dispendieuse et l'énergie propre n'est pas une priorité aussi importante pour l'administration actuelle. De nouvelles sources de revenus seront difficiles à trouver. Par l'entremise de la BIC, les gouvernements pourraient travailler à la création de lignes de transmission de l'électricité est-ouest afin de permettre aux provinces de se vendre plus d'énergie entre elles. Des investissements dans l'infrastructure de recharge de véhicules électriques représentent également une nouvelle source de revenus pour les services d'électricité.

b) Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV)

La CDEV est une société d'État responsable d'acheter, de conserver et de gérer des investissements appartenant au gouvernement du Canada. Par exemple, CDEV est propriétaire du pipeline Trans Mountain après que le gouvernement fédéral l'a acheté de Kinder Morgan pour 4,8 milliards de dollars en 2018. Le gouvernement fédéral peut faire appel à CDEV pour intervenir et « sauver » les grandes entreprises qui le souhaitent et qui emploient des milliers de travailleuses et travailleurs en faisant l'acquisition de participations par l'État (par exemple, CDEV a détenu des actions dans General Motors après la crise financière de 2008).

Contrairement aux investisseurs privés, comme des caisses de retraite, le mandat public de CDEV exige qu'elle agisse dans les meilleurs intérêts du Canada. Les caisses de retraite se comportent comme n'importe quel autre gestionnaire d'actifs : elles veulent faire de l'argent en créant des frais d'utilisation et des normes à la baisse, ou sinon elles se comportent de manières qui ne correspondent pas aux principes de propriété de l'État.

c) Capacité de production publique

Le gouvernement du Canada peut construire des usines. Par exemple, il a construit le Centre de production de produits biologiques à Montréal dans l'intention de produire un vaccin au Canada. Historiquement, l'entreprise pharmaceutique canadienne propriété de l'État, Connaught Laboratories, a fabriqué des médicaments et des vaccins abordables jusqu'à sa privatisation par Brian Mulroney. Il est clair que le gouvernement a la capacité de construire des usines de production avec des mandats d'intérêt général.

d) Nationalisation d'urgence

Si une entreprise non coopérative exerçant des activités au Canada menace de transférer un investissement national important aux États-Unis, le gouvernement fédéral pourrait en prendre le contrôle par l'entremise d'une mesure législative.

4) Soutien des institutions médiatiques et culturelles

a) Étendre le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne

Le SCFP représente des travailleuses et travailleurs chez TVA au Québec qui ont été victimes d'énormes vagues de licenciements au cours des dernières années, avec des fermetures d'équipes de nouvelles locales et de la production locale de produits de nouvelles. Le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne⁵ est un crédit d'impôt remboursable de 25 % du total des dépenses de main-d'œuvre admissibles qu'engage une organisation journalistique admissible (OJA) à l'égard de chaque employé de salle de presse admissible, jusqu'à un maximum de 55 000 \$ à 85 000 \$. Seules les organisations journalistiques imprimées sont admissibles à ce crédit d'impôt présentement. Étendre le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne aux équipes de radiodiffusion aidera à soutenir les diffuseurs et à conserver des emplois dans le domaine du journalisme dans de plus petits centres.

b) Mettre fin à la sous-traitance dans les télécommunications

Certaines entreprises canadiennes de télécommunications ont récemment intensifié leur sous-traitance de la main-d'œuvre à l'étranger, y compris à des travailleuses et travailleurs aux États-Unis. Toute subvention du gouvernement fédéral au secteur des télécommunications devrait être subordonnée aux emplois créés au Canada et à l'élimination de la sous-traitance actuelle des emplois aux États-Unis. Cela protégera les membres du SCFP qui travaillent dans le secteur des télécommunications au Québec.

c) Rediriger les revenus publicitaires dans les médias canadiens

Le gouvernement fédéral devrait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour rapatrier les montants d'argent dépensés en publicités numériques canadiennes afin qu'ils puissent être redirigés vers des émissions d'actualité et des emplois canadiens. Présentement, des entreprises canadiennes peuvent réclamer des déductions fiscales pour des publicités dans des médias numériques étrangers comme Facebook et Google. À cause de cela, 92 % des montants d'argent dépensés en publicités numériques par le Canada, des montants qui s'élèvent à environ 13 milliards de dollars par année⁶, sont présentement versés à de grandes entreprises de technologie au détriment des producteurs canadiens de nouvelles. Nous devons combler ce vide et rediriger ces montants d'argent dépensés en publicités numériques vers des émissions d'actualité et des emplois canadiens.

⁵ Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, Gouvernement du Canada, disponible en ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/societes/credits-dimpot-entreprises/credit-impot-main-oeuvre-journalistique-canadienne.html>.

⁶ Les amis des médias canadiens, « Colmatons la brèche! Mise à jour 2024 », disponible en ligne à <https://les-amis.ca/colmatons-la-breche/>.

Le gouvernement fédéral devrait également rediriger ses propres dépenses en publicités numériques loin de ces plateformes. En 2023-2024, le gouvernement fédéral a dépensé 476 271 \$ pour des publicités sur Facebook et Instagram et 207 464 \$ sur X (anciennement Twitter)⁷.

d) Maintenir les protections dans le secteur des télécommunications

Advenant le cas où le président Trump ciblerait le secteur des télécommunications dans les négociations tarifaires, il est important que nous maintenions nos règles actuelles qui empêchent les grandes entreprises de télécommunications étrangères de faire des affaires au Canada. De plus, seuls les Canadiens ont présentement le droit d'utiliser le spectre canadien de la radiodiffusion, et nous devrions maintenir ce droit dans toute négociation tarifaire ou commerciale avec les États-Unis.

5) Droits des Autochtones

Toutes les actions devraient reconnaître et protéger les droits des peuples autochtones par l'entremise de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones et les droits accordés aux peuples autochtones par le traité Jay. Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre les principes du consentement préalable, libre et éclairé de la Déclaration.

La Déclaration indique clairement que les peuples autochtones ont le droit de participer sérieusement aux décisions qui affectent leurs terres, leurs territoires, leurs langues, leurs cultures et leur mode de vie – cela comprend l'aménagement du territoire ou l'extraction des ressources sur les territoires traditionnels, ou des changements aux lois et règlements qui affectent les vies des peuples autochtones. Le traité Jay de 1794 accorde le droit aux Autochtones nés des deux côtés de la frontière canado-américaine de travailler et de voyager librement des deux côtés de la frontière, et nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître pleinement ces droits.

6) Solidarité internationale

Des mesures radicales et progressistes qui incluent des solutions publiques qui protègent les emplois, les services et les collectivités au Canada doivent également soutenir, plutôt que nuire, les mêmes aspirations qu'ont les travailleuses et travailleurs et les collectivités au Mexique, aux États-Unis et partout dans le monde. Une réponse guidée par la solidarité et la justice assure que nos réponses et actions politiques ne nuisent pas à des collectivités de l'autre côté des frontières et que les intérêts et les besoins des plus vulnérables sont protégés.

Nous devons nouer un dialogue avec les travailleuses et travailleurs, les syndicats, les collectivités et les gouvernements au-delà des frontières afin de voir à ce que la mise en œuvre des tarifs par les États-Unis ne devienne pas une stratégie protectionniste de nivellement par le bas pour la minorité qui est susceptible d'en bénéficier.

⁷ Gouvernement du Canada, « Rapport annuel sur les activités de publicité du gouvernement du Canada 2023 à 2024 », disponible en ligne à <https://www.canada.ca/content/dam/pspc-spac/documents/rapports-reports/2023-2024/adv-pub-2023-2024-fra.pdf>.

Le Canada doit respecter la souveraineté du Mexique de protéger et de développer son propre secteur public, et de voir à ce que les travailleuses et travailleurs reçoivent des salaires équitables et que leurs droits du travail sont protégés. Le mécanisme de résolution des conflits de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ne devrait pas, par exemple, être utilisé comme arme pour empêcher des secteurs clés, comme l'énergie, d'être nationalisés.

Les travailleuses et travailleurs migrants, dont la main-d'œuvre est essentielle à toute réponse « d'achats au Canada » aux tarifs américains, seront affectés différemment par les pertes d'emplois au Canada. Le programme de régularisation demandé depuis longtemps pour les travailleuses et travailleurs sans papier et l'accès au statut de résident permanent pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires doivent être mis en œuvre afin que ces travailleuses et travailleurs ne se retrouvent pas dans une plus grande insécurité et une plus grande pauvreté.

Le Plan frontalier de 1,3 milliard de dollars du gouvernement du Canada annoncé en décembre ne doit pas être utilisé pour criminaliser les personnes migrantes et celles qui demandent l'asile en entrant au Canada à la recherche d'une sûreté et d'une sécurité. Le Canada doit être un refuge pour les communautés vulnérables, non pas une société militarisée motivée par le racisme xénophobe. À ce stade, nous devons nous retirer de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs (ETPS) parce que, sous la présidence de Donald Trump, les États-Unis ne sont plus un pays sécuritaire pour les personnes réfugiées et qui demandent l'asile. Le Plan frontalier du Canada a été exigé par les États-Unis et utilisé comme monnaie d'échange en réponse aux menaces tarifaires alors qu'ils mettent en œuvre des plans pour nier les droits des groupes méritant l'équité, y compris les personnes racisées et les personnes transgenres. Si le Canada refuse aux personnes réfugiées et qui demandent l'asile l'accès au territoire en vertu de l'ETPS, nous les retournons alors à un endroit non sécuritaire où elles peuvent faire face à la déportation et, dans le cas des personnes transgenres, où on leur refusera leur identité même.

:cl/sepb491

Le 21 février 2025

